



Recommandations pour une vision internationale du Québec réellement soucieuse de la crise climatique

Mars 2021

Résumé exécutif

Le contexte actuel de pandémie de COVID-19 nous invite à réfléchir sur des politiques qui sont plus solidaires avec les pays et les communautés les plus vulnérables aux changements climatiques. Une étude du Réseau action climat Canada parue en janvier 2021 révèle que pour faire sa « juste part », le Québec devrait réduire d'ici 2030 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 178 % en deçà des données d'émissions de 1990¹. Cette analyse inclut dans l'équation le fait que les pays industrialisés contribuent depuis plus longtemps à la crise climatique et que leur rôle dans la lutte globale ne s'arrête pas à leur frontière nationale. Elle a ainsi le mérite de réitérer l'importance que la lutte aux changements climatiques des pays industrialisés inclut, et de façon complémentaire à leurs mesures nationales, le support aux pays et populations qui n'ont pas les moyens de financer leur propre réduction de GES et qui vivent de façon plus prononcée les impacts des changements climatiques. Alors que le Québec se démarque déjà depuis longtemps dans la lutte globale aux changements climatiques, cette note politique est axée sur l'importance que cela doit occuper dans le déploiement de ses relations internationales, et notamment, d'une manière où l'économie ne surplombe pas l'enjeu climatique et environnemental et qui limite les risques que l'on se tourne vers une « économisation » de la crise climatique.

Contenu

Justice climatique et solidarité internationale.....	2
L'action climatique du Québec sur la scène internationale.....	4
Recommandations.....	7

Faits saillants

- Le 12 décembre 2020, le secrétaire général de l'ONU a appelé tous les États à déclarer l'urgence climatique, l'année 2020 ayant encore une fois enregistré des records de chaleur.
- La pandémie de COVID-19 a montré l'importance d'être solidaire dans les luttes transfrontalières, posant l'élan pour une prise de conscience collective et pour le développement d'une vision internationale holistique axée sur la transition écologique dans une perspective de justice climatique.
- Le dernier rapport du Réseau action climat soulève bien la nécessité que le Québec augmente sa cible nationale de réduction de gaz à effet de serre (GES) en plus d'accroître sa coopération internationale dans la lutte aux changements climatiques.

¹ Holz, C. (2021). La juste part du Québec dans la lutte contre les changements climatiques, *Réseau action climat*.

Justice climatique et solidarité internationale

Contrairement au Protocole de Kyoto qui préconisait surtout une approche descendante (*top-down*), l'Accord de Paris adopté en 2015 est une combinaison d'actions ascendantes (*bottom-up*) en ce qui a trait à la définition des objectifs et de la mise en œuvre ; et descendantes, plus centralisées, en ce qui concerne les processus de reddition de comptes et de surveillance². Ainsi, au lieu que de grandes normes et directives soient établies à l'échelle mondiale comme c'était le cas avec le Protocole de Kyoto, c'est plutôt chaque État qui doit élaborer un plan présentant ses contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN ou *Intended Nationally Determined Contributions*) et s'engager, après chaque période de cinq ans, à augmenter ses ambitions. C'est dans ce cadre que le Québec a établi en 2015 une cible nationale de réduction de 37,5 % selon les émissions de 1990, cible qui a été réitérée lors de la sortie du Plan pour une économie verte 2030 en novembre 2020³.

Bien que ce processus axé sur les ambitions nationales puisse permettre à chaque État de déterminer ses objectifs selon son contexte spécifique, cela n'implique toutefois pas un retrait en ce qui a trait à la coopération internationale. Au contraire, tant les actions faites sur son territoire respectif que celles visant l'aide aux pays les plus vulnérables sont cruciales. Cela constitue d'ailleurs un des points clés de la lutte globale aux changements climatiques dans l'Accord de Paris, le Protocole de Kyoto et même directement dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992.

En effet, les questions d'équité, de justice climatique et de solidarité internationale demeurent centrales et nécessaires puisque ce sont principalement les populations du Sud⁴, et notamment les populations marginalisées, dont les femmes, les populations racisées et autochtones ainsi que les basses classes et/ou castes qui sont les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques⁵. Cela est d'autant plus problématique puisque ce sont ces populations qui détiennent généralement moins de capacités pour lutter contre les changements climatiques, notamment en raison des problèmes sociaux, économiques et humanitaires auxquels elles font face. De plus, cela s'ajoute au fait que ces populations ont généralement moins de responsabilité dans la crise climatique.

L'indice de vulnérabilité climatique et alimentaire a d'ailleurs révélé en 2019 que les dix pays les plus pauvres et touchés par l'insécurité alimentaire dans le monde génèrent moins de 0,5 tonne de CO₂ par habitant et qu'ensemble, ils ne génèrent que 0,08 % du total mondial. Les émissions par habitant dans un État comme le Canada, en revanche, s'élèvent à 16,85 tonnes.

² Keohane, R. O. and Oppenheimer, M. (2016) Paris: Beyond the climate dead end through pledge and review? *Politics and Governance*, 4, 142-151.

³ Plusieurs organisations et membres de la société civile ont d'ailleurs critiqué l'absence d'augmentation de la cible de réduction et de mesures concrètes pour atteindre les objectifs identifiés dans le Plan pour une économie verte 2013. Pour plus d'informations, voir par exemple : <https://www.equiterre.org/actualite/le-plan-pour-une-economie-verte-du-quebec-ce-quil-faut-savoir-en-4-points>.

⁴ Le terme utilisé par l'ONU est celui de pays « en développement ». Dans ce document, nous préférons utiliser le terme « Sud » pour parler des pays de l'hémisphère Sud, mais également des communautés qui ont vécu et subissent encore de l'exploitation ou l'impact de la colonisation.

⁵ Ces populations sont également les plus vulnérables dans les pays du Nord. La littérature sur le Sud et le Sud global présente justement comment, par exemple, les populations autochtones dans des États comme le Canada font aussi partie du Sud global en raison de la situation de vulnérabilité dans laquelle elles se trouvent.

Pour ce qui est du Québec, les émissions sont de 9,5 tonnes par habitant⁶. Les prévisions de l'Organisation mondiale de la santé ont même révélé qu'à partir de 2030, les changements climatiques ont le potentiel d'entraîner le décès de plus de 250 000 personnes par année, et ce, en raison des problèmes de malnutrition, de paludisme, de diarrhée et de stress thermique qui augmentent de façon exponentielle en raison de la crise climatique. Ainsi, les changements climatiques ont des effets cumulatifs sur les pays du Sud parce qu'ils accroissent les vulnérabilités des populations déjà fragilisées. Ces populations sont d'ailleurs les premières à vouloir participer à l'effort climatique international, même si elles ont peu de responsabilité dans la crise climatique et qu'elles émettent une faible quantité de GES⁷.

De la sorte, la crise du climat est complexe et n'est pas qu'un phénomène scientifique liée à l'augmentation de GES dans l'atmosphère. Elle est à la fois constituée d'une crise sociale, soit d'un accroissement de plus en plus rapide des inégalités économiques, de conséquences disproportionnées pour les femmes et les groupes marginalisés, qui se vit de façon encore plus drastique dans les pays du Sud, et d'une crise écologique qui se traduit par la destruction accélérée de la biosphère et du réchauffement de la planète.

Ainsi, alors que les pays qui sont les moins responsables de la crise climatique sont également ceux qui possèdent le moins de capacités pour y faire face, et que l'impact des changements climatiques est disproportionné dans les pays du Sud, la solidarité internationale des pays les plus riches envers les pays les plus vulnérables s'impose comme une des priorités en termes de lutte globale aux changements climatiques. Il s'agit d'une question de justice sociale. Considérant l'ampleur de la crise climatique, il est donc impératif que les politiques internationales soient développées d'une manière à intégrer les volets à la fois sociaux, politiques, économiques, climatiques et environnementaux.

« La solidarité internationale des pays les plus riches envers les pays les plus vulnérables s'impose comme une des priorités en termes de lutte globale aux changements climatiques. Il s'agit d'une question de justice sociale. »

La pandémie de COVID-19 a drastiquement montré la nécessité d'avoir une vision plus globale, holistique, axée sur le bien-être et solidaire dans les luttes transfrontalières. Tout comme une pandémie, l'enjeu climatique traverse les frontières et mérite donc une réponse globale, pour laquelle une solidarité des pays les plus riches au Nord envers les pays les plus vulnérables est plus qu'essentielle.

⁶ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. (2019). *Les émissions de gaz à effet de serre dans le monde*. En ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/bulletin-economique/trimestriel/BU-trimestriel-mai-2019.pdf?1559325595#:~:text=Le%20Qu%C3%A9bec%20pr%C3%A9sente%20le%20ratio,69%2C5%20tonnes%20par%20habitant>.

⁷ Perez, E. (2016, 6 octobre). *Économie verte et économie sociale : une vision d'avenir pour le Québec ?* (Résumé des discussions de la table ronde du 12 septembre 2016 tenue à la Maison du développement durable, Montréal, Québec). En ligne : http://copticom.ca/wp-content/uploads/2018/03/2016-10-06-R%C3%A9sum%C3%A9-Table-ronde-12-septembre_Final-2.pdf

L'action climatique du Québec sur la scène internationale

Au sein de l'architecture fédérale canadienne, les provinces ont le pouvoir d'agir sur la scène internationale en matière environnementale et de lutte aux changements climatiques. D'abord, en raison de la Doctrine Gérin-Lajoie qui a posé le fondement de la politique internationale du Québec, en soutenant qu'une province peut élargir la souveraineté qu'elle a dans ses champs de compétences à l'exercice de ses relations internationales et ensuite, en raison d'un flou juridique entourant la compétence environnementale qui n'est effectivement pas mentionnée explicitement dans la Constitution canadienne. La professeure Annie Chaloux parle de paradiplomatie environnementale, justement pour référer plus spécifiquement à « l'action internationale d'un gouvernement non central dans le domaine de la protection de l'environnement »⁸. Depuis la Conférence de Cancún en 2010, ce rôle des États fédérés dans la gouvernance globale du climat a d'ailleurs été fortement reconnu. Les parties à la CCNUCC ont appelé tous les ordres de gouvernement, tant les villes que les régions, les acteurs privés que les organisations de la société civile, à agir pour atteindre les objectifs globaux de réduction⁹.

C'est dans ce cadre que le Québec a décidé de faire de l'enjeu climatique un dossier moteur de son activité internationale depuis plus de cinquante ans¹⁰. Ce leadership climatique s'est notamment illustré par sa participation active dans les Conférences des Parties (CdP ou COP) signataires à la CCNUCC, ayant lieu chaque année, et par la mise en place en 2013 d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE). Pour le Québec, cela s'opère au sein d'un marché du carbone lié notamment à la Californie et par la création d'un Programme de coopération climatique internationale (PCCI) financé entièrement par son marché du carbone.

Le Québec a d'ailleurs été lauréat en 2019 du Prix de l'action climatique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour ses projets d'action climatique et d'appui aux pays vulnérables. Concrètement, ce programme a pour objectif de soutenir les efforts des pays francophones, en Afrique et dans les Antilles, dans la mise en œuvre de leur politique d'adaptation et dans la réduction de leurs GES. En plus de favoriser la mise en valeur du leadership du Québec dans le domaine de la lutte aux changements climatiques, ce programme répond à quatre objectifs plus spécifiques tels que le renforcement des capacités, la recherche technique et scientifique,

« Le Québec est investi depuis longtemps dans la lutte globale aux changements climatiques et tel que le démontre le dernier rapport du Réseau action climat Canada (RAC-CAN), il a les capacités et la responsabilité de continuer dans cette direction, voire même d'accroître ses actions de coopération climatique internationale. »

⁸ Chaloux, A. (2019). Quand les provinces s'en mêlent : les provinces sur la scène internationale. Dans Chaloux, A. et Séguin, H. (dir.) *Le fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 87.

⁹ Le portail NAZCA constitue à ce sujet une excellente ressource pour connaître qui agit pour le climat : <https://climateaction.unfccc.int/>.

¹⁰ Paquin, S. et Chaloux, A. (2010). Le Québec sur la scène internationale. Les raisons de son dynamisme, *Culture et relations internationales*, 13(1), 25-45.

le transfert des technologies dites propres et le développement d'une économie locale résiliente et faible en émissions de carbone. Encadré par le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le programme s'est vu octroyer au total, depuis le début de sa création en 2016, un budget de 30,1 M\$. Ainsi, le Québec est investi depuis longtemps dans la lutte aux changements climatiques sur la scène internationale et tel que le démontre le dernier rapport du Réseau action climat Canada (RAC-CAN), il a les capacités et la responsabilité de continuer dans cette direction, voire même d'accroître ses actions de coopération climatique internationale.

Nouvelle politique internationale du Québec : un « virage économique »

Le gouvernement du Québec a signifié son intention de poursuivre ses efforts en coopération climatique internationale dans sa dernière politique internationale sortie en 2019, [« Le Québec : Fier et en affaires partout dans le monde. Vision internationale du Québec »](#). Les trois principaux axes de cette vision internationale sont de (1) renforcer l'action économique sur le plan international, (2) miser davantage sur les réseaux du Québec pour en faire « de puissants leviers économiques » et (3) moderniser l'action internationale. C'est dans son premier axe que le Québec soutient vouloir contribuer à la lutte aux changements climatiques sur la scène internationale.

Concrètement, il y démontre une volonté de miser sur les atouts énergétiques du Québec, sur les connaissances de la province dans le domaine de la tarification du carbone et sur l'investissement dans l'innovation technologique.

Par exemple, il veut particulièrement mettre l'accent sur les ressources naturelles et plus précisément, sur les possibilités de production au Québec des métaux critiques et stratégiques comme le lithium, le graphite et les éléments de terres rares qui sont nécessaires au développement des technologies dites « vertes ». La promotion de son savoir-faire, le renforcement des collaborations entre Hydro-Québec et les représentations à l'étranger ainsi que l'accroissement de la participation et de la collaboration dans les réseaux internationaux en matière de transition énergétique font partie de ses initiatives concrètes.

Parmi celles-ci, il y présente également son intention de poursuivre les efforts en matière de coopération climatique avec les pays francophones les plus vulnérables, tant en ce qui a trait à la réduction des GES qu'à l'adaptation aux changements climatiques, et sa volonté de mettre sur pied ce qu'il appelle une « équipe environnementale internationale » composée de représentant.e.s de différents ministères pour coordonner l'action internationale du Québec en matière climatique. Notamment, des représentant.e.s du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

« Le Québec a aussi annoncé l'amorce d'un "virage économique" dans ses relations internationales. Toutefois, ce virage semble relever d'une ancienne conception de l'économie qui est axée sur l'exploitation des matières premières et sur le développement économique à n'importe quel prix. »

climatiques, celui de l'Énergie et des Ressources naturelles, et celui de la Forêt, de la Faune et des Parcs et finalement, d'Investissement Québec.

Le Québec a aussi annoncé l'amorce d'un « virage économique » dans ses relations internationales. Toutefois, ce virage semble relever d'une ancienne conception de l'économie qui est axée sur l'exploitation des matières premières et sur le développement économique à n'importe quel prix. Cela s'exprime notamment par l'importance accrue octroyée à Investissement Québec¹¹, au développement des marchés et à la recherche d'investissements étrangers pour l'exploitation des ressources naturelles présentes sur le territoire du Québec. Il s'illustre également par le changement du mandat de l'émissaire à la lutte aux changements climatiques pour y intégrer un volet de prospection d'investisseurs et de marchés¹². Dans sa politique internationale, le Québec soutient fermement que les ressources naturelles sont encore un secteur d'avenir pour le Québec et qu'il déploiera des efforts considérables dans ses relations internationales pour aller chercher des investissements étrangers dans ce secteur.

« Dans le contexte actuel, où des mesures de reprise économique seront nécessaires pour pallier les pertes encourues par la pandémie, il est nécessaire d'assurer que la croissance économique par l'exploitation des ressources ne prenne pas le dessus sur des enjeux aussi importants que la lutte aux changements climatiques. »

Or, il est bien établi par la communauté scientifique qu'il faut cesser d'exploiter ces ressources si l'on veut réellement réduire les émissions de GES. Cette ancienne vision de l'économie promue par le gouvernement du Québec n'est plus souhaitable et même envisageable. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement soutient à cet égard qu'il faut faire évoluer notre paradigme économique dans le sens d'une transition vers une économie verte. C'est-à-dire, une économie qui vise la neutralité carbone, qui améliore le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Concrètement, cela implique que la croissance de l'emploi et des revenus soit stimulée par des investissements publics et privés dans des activités économiques, des infrastructures et des actifs qui vont permettre la réduction des émissions de carbone et de la pollution, qui vont rendre le secteur énergétique plus efficace et efficient, qui vont utiliser plus efficacement et équitablement les ressources et qui vont renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes¹³.

Alors que la volonté du gouvernement du Québec de poursuivre ses efforts de coopération climatique demeure présente, son ambition internationale semble tout de même grandement colorée par des objectifs de développement économique qui font fi des impératifs d'une économie verte et de justice climatique. Dans le contexte actuel, où des mesures de reprise

¹¹ La Presse canadienne. (2020, 12 octobre). *Le gouvernement Legault planifie le redéploiement du Québec à l'étranger*. Radio-Canada. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1740559/delegations-diplomatie-economie-mrif-investissement>.

¹² Richer, J. — La Presse canadienne. (2019, 29 novembre). *Priorité absolue à l'économie dans la nouvelle politique internationale du Québec*. Le Devoir. En ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/568151/priorite-absolue-a-l-economie-dans-la-nouvelle-politique-internationale-du-quebec>.

¹³ Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2021) *Green Economy*. En ligne : <https://www.unep.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/supporting-resource-efficiency/green-economy>.

économique seront nécessaires pour pallier les pertes encourues par la pandémie, il est nécessaire d'assurer que la croissance économique par l'exploitation des ressources ne prenne pas le dessus sur des enjeux aussi importants que la lutte aux changements climatiques.

Le leadership dont a fait preuve le Québec en mettant sur pied un programme comme le PCCI ne doit pas s'estomper et il doit continuer de faire la promotion de la lutte aux changements climatiques dans ses relations internationales. Les recommandations qui suivent s'inscrivent dans cette lignée en proposant au gouvernement des pistes pour accroître davantage sa solidarité climatique internationale, pour développer une vision internationale qui est imprégnée d'une justice climatique et pour, ultimement, éviter que l'aspect économique ne surplombe la crise climatique ou bien que l'on se tourne vers une « économisation » de la crise environnementale.

Recommandations

Le Québec peut agir sur la scène internationale en matière de lutte aux changements climatiques ; c'est notamment de cette manière qu'il est devenu un acteur clé, qu'il a réussi à se démarquer au sein de la fédération canadienne et sur la scène internationale, et qu'il a permis de démontrer l'étendue des possibilités d'action lorsqu'il y a une réelle volonté politique. L'enjeu climatique constitue un levier politique immense pour le Québec pour accroître son influence politique et culturelle dans les pays où il est présent, pour montrer l'importance qu'il accorde aux réalités transfrontalières, transnationales et translocales, et même pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il agisse davantage sur la question.

1. Accroître la solidarité climatique internationale par le PCCI

« (...) Si la communauté nationale est forgée par un imaginaire collectif, il est par conséquent possible et souhaitable de renouveler cet imaginaire pour permettre d'y concevoir une plus grande solidarité avec les communautés du Sud » (Maïka Sondarjee)¹⁴

1.1 Augmenter significativement les fonds du PCCI et assurer sa pérennité dans le temps

Le Québec a été l'un des premiers acteurs à participer à la Finance climatique internationale en 2015 et il a été l'un des quinze lauréats des Prix de l'action climatique mondiale, décernés par l'ONU. Sur 670 candidatures retenues en 2019, le Québec a su se démarquer dans la catégorie « Financement pour des investissements respectueux du climat », notamment parce que sa seule source de financement provient du marché du carbone. Cette reconnaissance du PCCI par l'ONU est d'une grande importance et il faut profiter de cette lancée pour aller encore plus loin dans un prochain plan d'action sur les changements climatiques, en augmentant significativement ses fonds. Alors que ce dernier a bénéficié d'un budget global de 30,1 M\$, financé dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le fonds pour une même période devrait plutôt recevoir une enveloppe beaucoup plus

¹⁴ Sondarjee, M. (2020) *Perdre le Sud*, Montréal, Écosociété, p. 190

importante afin de satisfaire davantage les exigences de justice climatique et d'équité internationale¹⁵. La pérennité du programme dans le temps devrait également être assurée au sein d'un plan d'action concret. La reconnaissance du PCCI par l'ONU constitue une occasion pour le Québec de devenir un acteur central dans le développement des solidarités climatiques envers le Sud.

1.2 S'assurer que la moitié (50 %) des projets de coopération climatique touche les femmes

Dans le cadre d'une réflexion sur l'expansion du PCCI sur le long terme, les projets développés par des organisations locales de femmes du Sud devraient faire l'objet d'un financement plus important. Le programme est déjà dans une bonne lancée, alors qu'il finance pour la période 2018-2021 des projets pour améliorer la résilience des femmes aux changements climatiques, dans les parcs à karité au Burkina Faso ainsi que dans la région des Niayes à forte production maraîchère au Sénégal. Toutefois, sur 9 projets financés en 2018, seulement deux concernent directement les femmes.

En plus d'être les principales touchées par les changements climatiques en raison de la division du travail et de leur vulnérabilité, les femmes sont à la fois les premières victimes et les mieux placées pour élaborer des projets qui répondent réellement aux enjeux locaux. Les recherches sont effectivement nombreuses pour montrer que les impacts des changements climatiques sont genrés¹⁶ et que la plupart des projets qui visent le renforcement des capacités des communautés locales échouent à prendre en compte cet aspect¹⁷. Pour pallier cette problématique, l'accroissement des fonds au PCCI doit être accompagné d'une volonté explicite de financer des projets qui sont développés par des collectifs de femmes. Cela est d'autant plus urgent puisque le Québec finance surtout des projets qui se déploient dans les pays du Sahel où les femmes sont grandement victimes des variations climatiques extrêmes¹⁸.

Il faut se rappeler que ce sont elles qui sont appelées à négocier et à traiter régulièrement avec différents types de changement. Les recherches féministes en développement et coopération internationale ont par exemple démontré qu'il faut investir dans les femmes, sans toutefois mettre le poids sur elles¹⁹. Les projets développés par les collectifs féministes et dirigés par des femmes permettent souvent d'engager l'ensemble de la communauté, mais d'une manière qui part du point de vue des personnes les plus vulnérables. Par conséquent, les stratégies proposées émergent davantage d'une compréhension des obstacles structurels et normatifs de

¹⁵ La même recommandation avait d'ailleurs été faite en 2018 par l'Institut québécois du carbone. Pour consulter leur rapport, veuillez consulter : https://www.dropbox.com/s/70xfmcf1837bump/PCCI_Rapport_Financiel_4juin2018.pdf?dl=0

¹⁶ Voir par exemple Goh, A.H.X. (2012). A literature review of the gender-differentiated impacts of climate change on women's and men's assets well-being in developing countries. (CAPRI Working Paper No. 106). Washington International Food Policy Research Institute. Voir également Moosa, C. S. et Tuana, N. (2014). Mapping a research agenda concerning gender and climate change: A review of the literature, *Hypatia*, 29(3), 677-694.

¹⁷ Arora-Jonsson, S. (2014). Forty years of gender research and environmental policy: Where do we stand? *Women's Studies International Forum*, 47(B), 295-308.

¹⁸ Rao, N., Lawson, E. T., Raditloaneng, W. N., Solomon, D. et Angula, M.N. (2019). Gendered vulnerabilities to climate change: insights from the semi-arid regions of Africa and Asia, *Climate and Development*, 11(1), 14-26.

¹⁹ *Ibid.*

l'accès inéquitable aux ressources, des différents systèmes locaux de connaissances et incluent les acteurs et actrices les plus vulnérables dans l'élaboration des projets.

1.3 Collaborer au groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts (GCF)

Afin d'accroître la solidarité internationale envers le Sud, le Québec gagnerait à participer au groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts (GCF). Le GCF est une initiative transnationale d'États et de provinces qui a pour objectif la protection des forêts tropicales et la réduction des émissions de GES qui proviennent de la déforestation et de l'utilisation des terres. Elle fait ainsi la promotion de modèles de développement rural qui favorisent la préservation des forêts²⁰. Le GCF est intrinsèquement lié au renforcement des capacités dans le cadre du REDD+, soit le mécanisme international mis en place par l'ONU pour réduire les émissions de CO₂ provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (*Reducing emissions from deforestation and forest degradation*). Cette initiative, qui a été mise en place par la Californie en 2008, fait la promotion d'une approche ascendante pour le développement de ses programmes, soit par le déploiement de stratégies économiques à faibles émissions qui protègent les forêts et les personnes qui en dépendent. La Californie constitue déjà un partenaire important pour le gouvernement du Québec ; sa collaboration au sein de cette initiative a ainsi le potentiel d'être fortement accueillie par ses membres. Cela permettrait d'ailleurs d'ouvrir l'espace au sein de la francophonie internationale pour les enjeux de déforestation et de dégradation des forêts et favoriserait également le partage d'expertise en ce qui a trait à la gestion forestière. Ce dernier aspect pourrait bénéficier au Québec sur le long terme en raison de ses paysages forestiers qui occupent une importante superficie : il possède l'équivalent de 20 % des forêts canadiennes et 2 % des forêts mondiales²¹.

1.4 Établir un mécanisme de support financier aux pays vulnérables suite à un désastre naturel

Un des principaux enjeux qui est discuté et mené par les pays du Sud dans l'arène internationale en ce qui a trait aux changements climatiques concerne la mise en œuvre d'un mécanisme financier international pour faire face aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques, appelé le Mécanisme international de Varsovie²². De plus en plus, des catastrophes climatiques détruisent des régions entières, les communautés du Sud étant assujetties concrètement aux impacts des changements climatiques et n'ayant pas toujours le temps ni les moyens d'agir en amont. Une étude avait révélé en 2009 que 136 pays du Sud subissaient 97 % des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques, alors qu'ensemble ils ne contribuent qu'à 24 % des émissions mondiales²³. Cela accroît d'ailleurs le poids sur les femmes qui en sont les premières victimes en raison du travail domestique qu'elles effectuent. Ce sont par exemple elles

²⁰ Vous pouvez consulter les projets développés par cette initiative au lien suivant : <https://www.gcftf.org>

²¹ Gouvernement du Québec. *Le Québec, un territoire de forêts*. En ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/international/#:~:text=%C3%80%20lui%20seul%2C%20le%20Qu%C3%A9bec,de%2092%20%25%20de%20leurs%20for%C3%AAts>.

²² Anisimov, A. et Vallejo, L. (2019) Loss and damage under the UNFCCC: ways forward for the Warsaw International Mechanism. IDDRI, *Issue Brief*, 13(19),1-4.

²³ Parks, B.C. et Roberts, J.T. (2007) *A climate of Injustice, Global Inequality, North-South Politics, and climate Policy*, Londres, The MIT Press.

qui soignent les personnes âgées, vulnérables et blessées. Une véritable écoute des communautés du Sud devrait se traduire par une plus grande considération pour les mécanismes d'indemnisation des pays qui subissent les pertes et préjudices liés aux changements climatiques et par un investissement politique et financier dans des mécanismes d'aide pour le rétablissement suite à un désastre climatique.

2. Élaborer une vision internationale du Québec plus juste et solidaire dans la lutte aux changements climatiques

2.1 Sortir d'une vision économique de la crise climatique

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) paru en 2019 a encore une fois sonné l'alarme pour que des actions soient prises le plus rapidement possible afin d'éviter que des effets irréversibles causés par les changements climatiques ne se produisent. Cela implique que les enjeux climatiques deviennent centraux dans la prise de décision et que soit remis en question le modèle néolibéral et capitaliste dominant. La crise climatique est directement liée au capitalisme et à la mise en œuvre à grande échelle de politiques néolibérales qui font la promotion d'un retrait majeur de l'État, d'une économie de marché axée sur l'exploitation des ressources naturelles et qui positionne la recherche du profit comme principal promoteur du développement économique et social, tant à l'échelle nationale qu'internationale²⁴. Alors que la montée de la Chine et la crise financière de 2008 ont considérablement sapé la légitimité du néolibéralisme en tant que modèle ultime de développement économique, la crise climatique constitue une autre illustration de ses limites. Des pays du Sud, et même des pays occidentaux, ont recommencé à positionner l'investissement de l'État comme étant central au développement économique, mais surtout comme une voie à suivre pour assurer des changements structurels majeurs dans les secteurs polluants²⁵. Il a d'ailleurs été largement démontré que dans de nombreux cas, les mesures axées sur l'augmentation des dépenses dans le secteur des transports publics ou bien visant la restauration des habitats côtiers ont été plus efficaces pour créer des emplois en comparaison à celles relevant de l'économie traditionnelle axée sur les combustibles fossiles²⁶.

Dans sa vision internationale, le gouvernement du Québec soutient vouloir contribuer à la lutte contre les changements climatiques « dans une perspective économique durable ». Ainsi, en ses mots, cela implique qu'il « entend saisir les occasions offertes par ce défi planétaire [qu'est la crise climatique] ». Alors que le Québec reconnaît explicitement la menace que représentent les changements climatiques à même sa politique, le contexte actuel de pandémie et de réflexions sur la reprise économique post-pandémie est un moment clé pour repenser les stratégies politiques tant nationales qu'internationales. Il n'est ainsi pas trop tard pour que la vision

²⁴ Satgar, V. (2018). *The Climate Crisis: South African and Global Democratic Eco-Socialist Alternatives*. Johannesburg: Afrique du Sud, Wits University Press.

²⁵ Meckling, J. (2017). The developmental state in global regulation: Economic change and climate policy, *European Journal of International Relations*, 24(58), 58-81.

²⁶ Jaeoger, J. (2020, 24 novembre). Lessons from the Great Recession for Covid-19 Green Recovery, *World Resources Institute*. En ligne : <https://www.wri.org/blog/2020/11/coronavirus-green-stimulus-great-recession-lessons>.

internationale du Québec soit redéfinie d'une manière qui prend davantage en compte les causes sous-jacentes à la crise climatique, cessant ainsi de la voir comme une « occasion d'affaires », mais bien comme une crise sociale, politique et économique réelle qui va affecter des millions de personnes au Québec et à l'international. Il serait donc opportun que la lutte aux changements climatiques transcende chacun des axes de sa vision internationale et qu'elle s'inscrive plutôt dans une perspective de justice climatique et d'économie verte. Si le gouvernement du Québec veut vraiment se diriger vers une économie verte, il doit tout autant l'appliquer à l'exercice de ses relations internationales.

2.2 Se responsabiliser face à la crise climatique en adoptant une vision internationale qui prend en compte les impacts « translocaux » et transnationaux des actions du Québec

La pandémie de COVID-19 a démontré la complexité avec laquelle il faut travailler pour lutter contre un enjeu qui traverse les frontières étatiques. La crise climatique a le même gabarit : elle transcende les frontières politiques et affecte la population mondiale. La seule nuance est que les changements climatiques n'ont pas de vaccin, et que ses causes sont beaucoup plus profondes et méritent une action en amont pour limiter l'ampleur des impacts qui sont désormais imminents. La pandémie a illustré concrètement l'interconnectivité entre les nations et les communautés à l'échelle mondiale, et la mesure par laquelle les décisions prises au Québec peuvent avoir un impact sur ce qui se passe au-delà des frontières. Ainsi, il est nécessaire que le Québec adopte une vision internationale qui prend en compte les impacts « translocaux »²⁷ et transnationaux de ses actions et qui illustre une réelle responsabilisation face à la crise climatique.

Dans sa vision internationale, le gouvernement du Québec présente les ressources naturelles comme étant « un secteur à la fois traditionnel et d'avenir pour le Québec ». Dans ce cadre, les ressources naturelles incluent les secteurs de l'énergie, de la foresterie, de l'extraction minière et de la première transformation des métaux, de la chasse, de la pêche et du piégeage. L'exploitation des métaux stratégiques et critiques est par exemple guidée par l'augmentation de la demande pour ces ressources qui sont nécessaires à l'évolution des technologies. Or, si le Québec se responsabilise envers la crise climatique, les secteurs identifiés ne seront plus considérés comme étant de façon égale d'avenir pour le Québec. Il est notamment nécessaire de nuancer l'impact de l'exploitation de certains types de ressources naturelles en comparaison avec d'autres. Il faudrait, en contrepartie, cibler directement les ressources qui sont essentielles au développement des technologies vertes et exclure explicitement ou du moins significativement l'exploitation des ressources minières, pétrolières, gazières et forestières qui est reconnue comme étant l'une des principales causes de la crise climatique et des inégalités qui en découlent.

²⁷ Les impacts translocaux font référence à ceux qui traversent plusieurs réalités sociales et environnementales. Ce concept est utilisé dans l'objectif de conserver une certaine neutralité. Ainsi, on ne se réfère pas à une entité spécifique (comme l'État-nation) qui est transgressée, mais plutôt à différents contextes locaux qui peuvent toucher plusieurs échelles de gouvernance. Pour plus d'information, consultez : Peth, S.A., Sterly, H. et Sakdapolrak, P.. (2018). Between the village and the global city: the production and decay of translocal spaces of Thai migrant workers in Singapore, *Mobilities*, 13(4),455-472.

De recherches seront en outre nécessaires pour connaître l'impact potentiel de l'exploitation des métaux critiques et stratégiques sur le climat, l'environnement, mais également sur les communautés habitant les régions touchées par l'exploitation. Alors que le gouvernement du Québec mentionne explicitement qu'il existe encore un potentiel de développement dans le secteur des exportations d'électricité et de produits miniers et forestiers, il est crucial que cette affirmation intègre les risques climatiques, environnementaux et sociaux avant de mettre de l'avant leur potentiel de production. À ce sujet, les processus de consultation avec les Peuples autochtones sont cruciaux. Plus que de mentionner que l'attraction d'investissements étrangers pour le développement du secteur des ressources naturelles se fera dans une perspective de développement durable et dans le respect des populations locales et « notamment des communautés autochtones », un engagement explicite envers des processus de consultation qui respectent les modèles de gouvernance des Peuples autochtones est nécessaire. Cela s'inscrit directement dans une logique de solidarité internationale et de justice climatique puisque les actions que le Québec met de l'avant dans ses relations internationales ont le potentiel d'amener des impacts directs et concrets sur des personnes qui sont déjà extrêmement vulnérabilisées face à la crise climatique.

3. Réitérer le leadership climatique du Québec sur la scène internationale

Le Québec se distingue depuis près de cinquante ans sur la scène internationale, et plus spécifiquement dans la lutte globale aux changements climatiques. Il a par exemple été très présent lors de l'adoption de la CCNUCC en 1992 et il joue un rôle majeur d'influence au sein des CdP. La présence du ou de la premier.ère ministre québécois.e au sein des CdP n'est pas à négliger : elle permet de montrer à la communauté internationale que le Québec est actif, qu'il s'engage réellement et qu'il a à cœur la cause climatique. Al Gore, lors de sa présence à la CdP21 en 2015, avait d'ailleurs présenté le Québec comme étant l'une des nations qui en faisaient le plus en matière de lutte aux changements climatiques. Il faut continuer dans ce sens, et toujours se rappeler qu'une CdP fonctionne « seulement s'il y a un leadership climatique » et que « le Québec a une histoire à raconter »²⁸. Le gouvernement du Québec peut être un modèle d'action climatique, inciter les États fédérés à agir, mais pour cela, il faut absolument conserver l'engagement actif qui exige notamment une présence continue du ou de la premier.ère ministre au sein de cette antenne multilatérale.

4. Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il soutienne davantage les efforts climatiques des provinces

Le Québec n'est pas seul dans la lutte aux changements climatiques et les recommandations vont dans ce sens : il fait partie d'un ensemble fédéral qui le propulse grâce à la doctrine Gérin-Lajoie, mais qui peut aussi le limiter dans ses actions. Il a également un pouvoir institutionnel, international et politique qui lui permet d'être un levier important dans cet effort global. En tant qu'acteur clé au sein de la francophonie, il est également bien placé pour agir dans la

²⁸ Perez, E., *op. cit.*

solidarité et la coopération, partant du local au global, envers les communautés et nations les plus marginalisées et vulnérabilisées face aux changements climatiques. À cet égard, le gouvernement canadien devrait encourager et supporter financièrement le leadership des juridictions provinciales, dont le Québec. Le gouvernement fédéral s'est d'ailleurs déjà engagé par le passé à soutenir les différents efforts des provinces en matière de lutte aux changements climatiques.

Par son programme Éco-fiducie, Ottawa a investi, en 2007, 1,5 milliard de dollars pour appuyer les initiatives des provinces²⁹. Considérant que le Québec occupe une place significative dans la francophonie sur la scène internationale et qu'il est déjà engagé dans des actions de solidarité climatique, il serait nécessaire et essentiel que le gouvernement fédéral participe à cet effort par l'octroi, notamment, d'un support financier aux provinces qui agissent dans la lutte aux changements climatiques. Cela pourrait aider, par exemple, à la bonification de son PCCI, et même inspirer d'autres provinces à mettre en place un programme similaire.

²⁹ Boulanger, Alexis. (2011). Fédéralisme canadien et lutte contre les changements climatiques, *Forum Constitutionnel*, 20(1), 9-20.



Institut d'études internationales de Montréal

Université du Québec à Montréal

400, rue Sainte-Catherine Est

Bureau A-1540, Pavillon Hubert-Aquin

Montréal (Québec) H2L 3C5

514 987-3667

ieim@uqam.ca

www.ieim.uqam.ca

Autrices et auteur

Catherine Viens, candidate au doctorat en science politique, UQAM

Mark Purdon, Professeur, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, ESG-UQAM

Christiane Pelchat, *Fellow* de l'IEIM, avocate et PDG de Réseau Environnement